

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00984

Numéro SIREN : 482 974 078

Nom ou dénomination : A.R.F TEST

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/010748

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/010748**
n°de gestion : **2005B00984**
n°SIREN : **482 974 078 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 16/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.R.F TEST - Société par actions simplifiée
30 chemin du Vieux Chêne Parc du Busseroles 38240 Meylan -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1460647

Désignation de l'entreprise : <u>A.R.F. TEST</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>					
Adresse de l'entreprise <u>30 CHEMIN DU VIEUX CHENE 38240 MEYLAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>					
Numéro SIRET* <u>4 8 2 9 7 4 0 7 8 0 0 4 0</u>		Néant ☐ *					
		Exercice N clos les <u>31/03/2019</u>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF	17 948	AG	17 948		
		AH	1	AI	1		
		AJ		AK			
		AL		AM			
		AN		AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AP		AQ			
		AR	78 516	AS	64 876	13 640	
		AT	66 192	AU	42 371	23 821	
		AV		AW			
		AX		AY			
		CS		CT			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (C)	CU	5 259	CV		5 259
	BB		32 385	BC		32 385	
	BD			BE			
	BF			BG			
	BH		3 000	BI		3 000	
	TOTAL (II)		BJ	203 302	BK	125 195	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	13 924	BM			13 924
		BN	20 957	BO			20 957
		BP		BQ			
		BR		BS			
		BT		BU			
	CRÉANCES	BV	16 006	BW			16 006
		BX	170 064	BY	7 070		162 994
		BZ	46 383	CA			46 383
	DIVERS	CB		CC			
		CD	23 844	CE			23 844
CF		67 920	CG			67 920	
Comptes de régularisation	CH	2 270	CI			2 270	
	CJ	361 368	CK	7 070		354 298	
	CW						
	CM						
	CN						
	CO	564 670	1A	132 265		432 405	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		A.R.F. TEST		Néant ☐ *		
				Exercice N 31/03/2019		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 740)			DA	37 740	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	3 700	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	162 590	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	46 204	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	250 235	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
		Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	101 473	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	28 269	
	Dettes fiscales et sociales			DY	42 121	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	10 306	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	182 170		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	432 405		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	118 261
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : A.R.F. TEST							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	735 743	FE		FF	735 743	
		FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	735 743	FK		FL	735 743	
	Production stockée *					FM	-57 843	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	3 855	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	681 756
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	107 707	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	7 755	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	265 737	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	13 561	
	Salaires et traitements *					FY	171 391	
	Charges sociales (10)					FZ	79 201	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	18 596	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	245	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	664 194
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 562	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 094	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	128	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 222	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 101	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	4 101	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	122	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 683	

Désignation de l'entreprise : <u>A.R.F. TEST</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-28 521
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	685 978
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	639 773
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	46 204
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

A.R.F. TEST
Société par actions simplifiée
au capital de 37 740 Euros
Siège social : 30 Chemin du Vieux Chêne – Parc du Busseroles
MEYLAN (38240)

482 974 078 R.C.S. GRENOBLE

EXERCICE CLOS LE 31/03/2019

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 10 JUILLET 2019

TROISIEME RESOLUTION

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes présentés font ressortir un bénéfice de 46 204,49 euros qui serait entièrement distribué augmenté d'une somme de 11 663,51 euros prélevée sur le compte « Autres réserves » soit un montant total de 57 868,00 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2019.

Le dividende brut par action s'élève à 23 euros

L'Assemblée Générale rappelle que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 868 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-

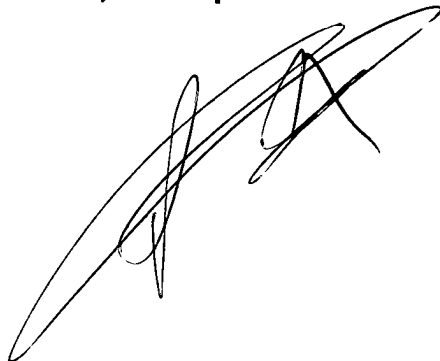
AD

7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice Clos le	Revenus non éligibles à l'abattement de 40%	Revenus éligibles à l'abattement	
		Dividendes	Autres revenus
31/03/2018		17 612 €	0 €
31/03/2017		0 €	0 €
31/03/2016		30 000 €	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.